



**SACRÉ-CŒUR
-SUR-LE-FJORD-
DU-SAGUENAY**

**MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LASUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, **QUE** :

Le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adoptera, le 15^{ème} jour de décembre 2025, à 17 h 15, le règlement suivant :

Adoption du plan triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028 et adoption des prévisions budgétaires.

DONNÉ A SACRÉ-CŒUR, ce 5^{ième} jour de décembre 2025.

JEANNOT LEPAGE

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, JEANNOT LEPAGE, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sacré-Cœur, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie entre 8 h et 12 h 00, à chacun des endroits suivants, savoir : au bureau de la Municipalité de Sacré-Cœur et au bureau de poste, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de décembre 2025.

JEANNOT LEPAGE

Directeur général et greffier-trésorier